

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2017

4/1 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE PATRIMOINE LOCATIF

A. BUDGET PRINCIPAL VILLE

1. Section de fonctionnement

a. Opérations réelles

Quelques ajustements budgétaires doivent être opérés.

Les charges de personnel doivent être complétées compte tenu de l'augmentation du nombre d'heures travaillées dans les services de la restauration scolaire (44 700 €) et dans le cadre du nouveau projet d'établissement de l'école de musique (29 200 €), des remplacements imprévus de personnel à la bibliothèque municipale (11 600 €) et du recrutement d'un ingénieur du son à temps non complet pour la gestion des studios de répétition de la salle Allende (14 800 €).

Cette Décision Budgétaire Modificative n° 3 intègre les dispositions concernant les indemnités de fonction des élus adoptées par la délibération n° 13/1 du 30 juin 2017.

Enfin, quelques compléments sont enregistrés par rapport au budget primitif pour les frais de maintenance informatique (5 500 €) et le nettoyage de la voirie (20 000 €). La subvention d'équilibre du budget annexe patrimoine locatif doit quant à elle être abondée de 40 000 €.

b. Opérations d'ordre

La régularisation d'une dotation aux amortissements réalisée en 2012 nécessite de prévoir 9 € supplémentaires en recettes et le virement à la section d'investissement est diminué de 186 891 €.

2. Section d'investissement

a. Opérations réelles

A ce moment de l'exercice budgétaire, certains dossiers pour lesquels il faut prévoir des crédits budgétaires peuvent être mis en œuvre. Il est donc proposé d'ajuster la section d'investissement du budget comme suit :

- sécurisation du serveur informatique (15 000 €),
- évolution de progiciel de l'espace famille vers l'espace citoyen (15 300 €),
- études pour le projet « valorisons les transformateurs » (8 000 €),
- études pour la mise en lumière de « La Pépite » (9 500 €).

A l'inverse, les travaux de construction du restaurant scolaire Jean ZAY ont pris du retard. Il est donc proposé de diminuer les crédits budgétaires 2017 pour un montant de 218 080,52 €.

Les travaux de construction et d'aménagement de la salle Allende nécessitent par ailleurs des régularisations budgétaires compte tenu de la réglementation en matière d'imposition des opérations immobilières à la TVA. La construction de la salle Allende constitue en effet une activité mixte : pour une partie municipale et pour une autre relevant du champ concurrentiel (location à titre onéreux de la salle de spectacle et des studios d'enregistrement).

A ce titre, elle ne relève pas du régime du FCTVA mais permet la déduction intégrale de la TVA supportée sur les dépenses de construction et d'aménagement au fur et à mesure de leur engagement.

Il convient donc :

- de rembourser le FCTVA perçu en 2016 au titre des travaux réalisés pour la salle Allende en 2015 (567 072,96 €),

- de réduire le montant du FCTVA budgété en 2017 au titre des travaux réalisés pour la salle Allende en 2016 (-470 843,06 €),

- d'annuler les mandats TTC correspondant aux travaux réalisés pour la salle Allende en 2015-2016 et de les réémettre en HT.

b. Opérations d'ordre

Il convient de régulariser des amortissements sur exercices antérieurs (9 €) et d'augmenter le virement de la section de fonctionnement (186 891 €).

La Décision Modificative n° 3 du budget principal 2017 de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : **+ 9,00 €**,
- en section d'investissement : **+ 5 669 478,93 €**.

BUDGET PRINCIPAL 2017

DECISION MODIFICATIVE N°3

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES NOUVELLES				RECETTES REELLES NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	Chapitre 920						
	92020 6156	Informatique - maintenance	5 500,00				
	92021 6531	Indemnités élus	21 100,00				
	Chapitre 922						
	92251 64131	Restauration scolaire et entretien - dépenses de personnel	44 700,00				
	Chapitre 923						
	92311 64131	Ecole de musique - dépenses de personnel	29 200,00				
	92321 64131	Bibliothèque - dépenses de personnel	11 600,00				
	9233 64131	Action culturelle - dépenses de personnel	14 800,00				
	Chapitre 928						
	92813 615231	Nettoyage de voirie - complément	20 000,00				
	92824 657364	Subvention budget annexe - Complément	40 000,00				
		sous-total	186 900,00			sous-total	0,00

DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES				RECETTES D'ORDRE NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	Chapitre 939	Virement à la section d'investissement	-186 891,00		Chapitre 934 nature 7811	Régularisation amortissements années antérieures	9,00
		sous-total	-186 891,00			sous-total	9,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL

9,00

FONCTIONNEMENT RECETTES TOTAL GENERAL

9,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES NOUVELLES				RECETTES REELLES NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	Chapitre 900						
	90020 2183	Sécurisation serveur informatique	15 000,00				
	90020 2183	Evolution progiciel - Espace Famille vers Espace Citoyen	15 300,00				
	Chapitre 902						
	90251 2313	Construction restaurant scolaire Jean Zay	-218 080,52				
	Chapitre 908						
	90824 2031	Etudes projet "Valorisons les transformateurs"	8 000,00				
	90824 2031	Etudes "Mise en lumière La Pépite"	9 500,00				
	Chapitre 903				Chapitre 903		
	90314 2313	Travaux salle Allende 2015 (réémission mandats HT)	2 880 765,64		90314 2313	Travaux salle Allende 2015 (annulation mandats TTC)	3 456 918,77
							+576 153,13
	Chapitre 912						
	912 102291	Remboursement FCTVA 2016 sur dépenses 2015	567 072,96				
					90314 2183	Travaux salle Allende 2016 (annulation mandats TTC)	1 471,80
					90314 2184	Travaux salle Allende 2016 (annulation mandats TTC)	8 215,51
	90314 2181	Travaux salle Allende 2016 (réémission mandats HT)	16 076,51		90314 2188	Travaux salle Allende 2016 (annulation mandats TTC)	9 604,50
	90314 2313	Travaux salle Allende 2016 (réémission mandats HT)	2 375 835,34		90314 2313	Travaux salle Allende 2016 (annulation mandats TTC)	2 851 002,41
							+478 382,37
		sous-total	5 669 469,93		Chapitre 912		
					912 10222	FCTVA 2017 sur dépenses 2016 diminution	-470 843,06
					sous-total	sous-total	5 856 369,93

DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES				RECETTES D'ORDRE NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	Chapitre 914 nature 28188	Régularisation amortissements années antérieures	9,00		Chapitre 919	Virement de la section de fonctionnement	-186 891,00
		sous-total	9,00			sous-total	-186 891,00

INVESTISSEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL

5 669 478,93

INVESTISSEMENT RECETTES TOTAL GENERAL

5 669 478,93

B. BUDGET ANNEXE PATRIMOINE LOCATIF

Des crédits doivent être prévus en dépenses de fonctionnement au compte 614 pour les charges locatives de copropriété (40 000 €). L'équilibre de la décision modificative nécessite donc un complément de subvention du budget principal.

La Décision Modificative n° 3 du budget annexe 2017 patrimoine locatif s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : **+ 40 000,00 €**,
- en section d'investissement : **+ 0,00 €**.

BUDGET ANNEXE 2017 - GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF							
DECISION MODIFICATIVE N°3							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES REELLES NOUVELLES				RECETTES REELLES NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	<u>Chapitre 011</u> nature 614	Charges de copropriété - complément	40 000,00		<u>Chapitre 74</u> nature 74	Subvention du budget principal	40 000,00
		<i>sous-total</i>	40 000,00			<i>sous-total</i>	40 000,00
DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES				RECETTES D'ORDRE NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
			<i>sous-total</i>				<i>sous-total</i>
			0,00				0,00
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL			40 000,00	FONCTIONNEMENT RECETTES TOTAL GENERAL			40 000,00
INVESTISSEMENT							
INVESTISSEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL			0,00	INVESTISSEMENT RECETTES TOTAL GENERAL			0,00